



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 33, Loi concernant les conventions collectives des constables spéciaux et des gardes du corps du gouvernement du Québec
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 27 septembre 2023

Dépôt l'Assemblée nationale :
n° 854-20230928

2023

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	1
ÉTUDE DÉTAILLÉE	1
REMARQUES FINALES	2

Séance du mercredi 27 septembre 2023

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 33, Loi concernant les conventions collectives des constables spéciaux et des gardes du corps du gouvernement du Québec (Ordre de l'Assemblée le 20 septembre 2023)

Membres présents :

M. Simard (Montmorency), président

M. Allaire (Maskinongé)

M^{me} Labrie (Sherbrooke), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'administration gouvernementale et pour le Conseil du trésor, en remplacement de M. Bouazzi (Maurice-Richard)

M^{me} LeBel (Champlain), ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor

M^{me} Mallette (Huntingdon)

M. Montigny (René-Lévesque)

M^{me} Rizqy (Saint-Laurent), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'administration gouvernementale et pour le Conseil du trésor

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 18, M. Simard (Montmorency) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} LeBel (Champlain), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M^{me} Labrie (Sherbrooke) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Articles 1 et 2 : Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Simard (Montmorency) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M^{me} Labrie (Sherbrooke), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M^{me} LeBel (Champlain) font des remarques finales.

À 11 h 41, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Mérim Lahouiou

Jean-François Simard

ML/cv

Québec, le 27 septembre 2023